

Wireless Logic

Conditions Particulières

Global Managed LEO Plus France

Version - 1.2

Date d'émission – Mars 2026

Wireless Logic Group Ltd

Tel : +33 4 88 36 07 40

www.wirelesslogic.com/fr/

Contact

support-fr@wirelesslogic.com

Contenu

Conditions Particulières Global Management LEO Plus.....	3
Processus de commande	4
Conditions d'utilisation du Service Global Managed LEO Plus	5

Conditions Particulières Global Management LEO Plus

Les Produits fournis par Wireless Logic sont soumis et régis par les Conditions Générales, complétées par les conditions supplémentaires énoncées dans les Conditions Particulières applicables concernant les Produits spécifiques que le Client commande à Wireless Logic.

En commandant les Services GML, le Client accepte d'être lié par les conditions supplémentaires énoncées dans les présentes Conditions Particulières pour l'utilisation des Services GML concernés à partir de la (des) Date(s) de Début du Service concernée(s)

À l'exception des modifications expressément apportées aux Services GML figurant dans les présentes Conditions Particulières, toutes les autres dispositions des Conditions Générales (et de tout Bon de commande ou Avenant aux Prix) resteront pleinement en vigueur sans modification.

Sans préjudice des définitions prévues aux présentes, les mots et expressions employés avec une majuscule, indifféremment au singulier ou au pluriel, ont le sens indiqué au sein des Conditions Générales

Clause de non-responsabilité concernant le matériel promotionnel

Wireless Logic ne peut garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations relatives aux Produits présentées sur le Site Internet. Les engagements de Wireless Logic concernant la spécification et/ou la qualité des Produits seront exclusivement définis dans le Contrat conclu entre Wireless Logic et le Client. Aucune déclaration publique, promotion ou publicité ne constitue un engagement contractuel de la part de Wireless Logic en ce qui concerne la spécification et/ou la qualité d'un ou de plusieurs Produits.

Sauf convention contraire expresse et écrite, les échantillons que Wireless Logic fournit au Client avant ou au moment de la conclusion du Contrat ne sont que des échantillons illustratifs ayant pour seul but de donner une image approximative du ou des Produit(s) concerné(s). Les échantillons ne sont pas vendus au Client au titre du Contrat.

Conditions supplémentaires

Le Client déclare et reconnaît que certaines conditions supplémentaires s'appliquent à la fourniture des Services GML, comme indiqué dans le Formulaire Contrat-Cadre. Lorsque ces conditions spéciales s'appliquent, elles prévalent sur les présentes Conditions Particulières dès lors qu'elles s'appliquent (conformément à la clause 1.4 (Structure) des Conditions Générales).

Processus de commande

Nouveaux Clients

Les nouveaux Clients recevront un devis de l'équipe commerciale de Wireless Logic.

Pour passer une Commande, les nouveaux Clients devront signer un Formulaire Contrat-Cadre et passer une Commande conformément aux instructions de Wireless Logic.

Clients existants

Lorsqu'un Client dispose d'un Formulaire de Contrat-Cadre valide couvrant le(s) Produit(s) concerné(s) qu'il souhaite Commander, le Client doit passer sa Commande de Services GML via la(les) Plateforme(s) applicable(s) à ce(s) Produit(s).

Sauf dans la mesure où le Client agit en tant que Revendeur, le Client ne doit pas passer de Commandes de Produits pour le compte de tiers, y compris les membres du Groupe du Client, ces derniers étant tenus de conclure leur propre Contrat avec Wireless Logic couvrant le(s) Produit(s) concerné(s). Le Client identifie, le cas échéant, les besoins en Produits des membres du Groupe Client avec le Gestionnaire de Compte de Wireless Logic concerné.

Toute Commande réalisée par le Client de(s) Produit(s) concerné(s) fait l'objet d'une confirmation écrite automatique adressée par Wireless Logic confirmant la réception de la Commande du Client, laquelle ne constitue pas une validation de la Commande. Une Commande sera considérée comme acceptée par Wireless Logic conformément aux conditions et modalités prévues à la clause 3.2 (Commandes) des Conditions Générales. Pour éviter toute ambiguïté, Wireless Logic n'est pas tenue d'accepter la Commande.

L'acceptation de chaque Commande par Wireless Logic sera soumise à une vérification de la solvabilité du Client conformément aux Conditions Générales.

Conditions d'utilisation du Service Global Managed LEO Plus

Les termes et définitions suivants s'appliquent à la fourniture des Services GML :

On entend par « **Équipement GML** » le Matériel déterminé par Wireless Logic aux fins de fournir les Services GML et comprenant *a minima* les éléments suivants :

- Kit satellite, comprenant l'antenne parabolique, le routeur et le câblage.
- Support de panneau. Un support approprié pour le montage du service est sélectionné au cours du processus d'étude du site.
- Câblage électrique. Câblage satellite standard de 25 mètres maximum entre le point d'alimentation (fourni par le Client) et le lieu d'installation de l'unité extérieure.
- Routeur. Routeur adapté au service commandé.

« **Services GML** » désigne les Services Global Managed LEO Plus qui consistent en un accès Internet à haut débit fourni aux Clients via une connexion satellite en orbite basse (LEO). Les Services GML constituent des Services au sens des Conditions Générales.

« **Formulaire de commande** » désigne le formulaire de commande soumis par le Client pour l'achat des Services GML.

« **Guide de Service** » désigne le guide de service pour les services GML fournis par Wireless Logic.

« **Wireless Logic** » désigne la société Wireless Logic auprès de laquelle le Client achète les services GML et désignée dans la Commande, ainsi que ses successeurs en titre et ses ayants droit autorisés.

1 Services GML

- 1.1 Les Services GML commandés par l'intermédiaire de Wireless Logic sont également soumis aux Conditions Générales. Les dispositions des Conditions Générales s'appliquent, y compris, sans s'y limiter, les obligations de chaque Partie en matière de confidentialité, de protection des données et de limitation de la responsabilité.
- 1.2 Les Services GML sont basés sur l'accès à l'Internet à partir de fournisseurs de satellites tiers, associés à des services d'installation, de connectivité et d'assistance fournis par une société Wireless Logic Group. Les Services GML sont fournis en tant que service uniquement, ce qui signifie que tout matériel et logiciel utilisé dans la fourniture du service demeure la propriété exclusive de Wireless Logic Group et que le Client ne peut utiliser le service que pour l'accès à l'Internet.
- 1.3 Le Client choisit la variante de produit sur le Formulaire de Commande. Les Services GML choisis parmi les variantes de produits peuvent être assortis de conditions supplémentaires applicables à leur utilisation, comme indiqué dans la section 4 ci-dessous.

2 Utilisation des Services GML

- 2.1 Outre les obligations contenues dans les Conditions Générales, le Client ne peut revendre les Services GML sans l'autorisation expresse et écrite de Wireless Logic.
- 2.2 La référence à l'Utilisateur final inclut tout Utilisateur final des Services GML et les obligations du Client et de ses Utilisateurs finaux contenues dans les Conditions Générales sont réputées s'appliquer à l'utilisation des Services GML.
- 2.3 Wireless Logic se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier la liste de couverture des Services GML de temps à autre et de modifier le composant de service sous-jacent qui

fournit la couverture sans en aviser le Client. La couverture ne garantit pas la disponibilité à un endroit spécifique dans ce pays.

- 2.4 Le Guide des Services pour les Services GML s'appliquera parallèlement aux présentes Conditions Particulières.

3 Équipement GML

- 3.1 **Propriété de l'équipement GML :** L'Équipement GML demeure la propriété exclusive de Wireless Logic Group. Le Client s'interdit et/ou interdit à tout tiers d'enlever, de déplacer, de modifier, d'endommager, de détruire et/ou d'interférer avec l'Équipement GML. Le Client s'engage à garder strictement l'Équipement GML en sécurité et signaler sans délai à Wireless Logic tout dommage, toute défectuosité, toute perte et/ou tout vol de l'Équipement GML.
- 3.2 Le Client autorise Wireless Logic à se rendre dans les locaux du Client aux fins de réparer et/ou récupérer tout Équipement GML. Si Wireless Logic n'est pas en mesure de le faire en raison de l'inaction ou de la faute du Client, ce dernier sera responsable du coût total de remplacement de l'Équipement GML dans ses locaux.
- 3.3 **Retour de l'Équipement GML :** A l'expiration du Contrat, le Client s'engage à retourner l'Équipement GML à Wireless Logic dans un délai de trente (30) jours calendaires. Si, de l'avis raisonnable de Wireless Logic, l'Équipement GML récupéré est dans un état matériellement inférieur et/ou dégradé à celui dans lequel il a été initialement installé dans les locaux du Client, à l'exception d'une usure raisonnable, le Client sera tenu de payer à Wireless Logic le coût total de remplacement de cet Équipement GML. l'équipement est fourni comme neuf
- 3.4 **Transfert de l'Équipement GML :** Sur demande écrite, le Client peut demander le transfert de propriété de l'Équipement GML à l'expiration de la période d'engagement de service. Des frais de transfert uniques s'appliquent, comme indiqué dans la Liste des Prix.

4 Conditions supplémentaires pour les Services Starlink

- 4.1 Des conditions supplémentaires sont décrites ci-dessous pour l'utilisation des éléments Starlink du Service GML (ci-après désignés « **les Services Starlink** »), y compris l'équipement pour l'utilisation des Services Starlink, tels que le câblage et les appareils adaptés à ces Services Starlink (ci-après désigné par « **l'Équipement Starlink** »). Le Client s'engage à imposer dans ses accords avec leurs Utilisateurs finaux les conditions pertinentes et les engagements prévus dans (a) les Politiques Starlink décrites dans la présente Section 4 et applicables au territoire concerné ; et (b) la garantie limitée décrite dans la Section 5.
- 4.2 **Installation de l'Équipement Starlink :**
- (i) **Installation de l'équipement lorsqu'il est installé par le Client :** Le Client et/ou les Utilisateurs finaux sont responsables de l'installation de l'Équipement Starlink dans un lieu facilement accessible. Le Client et/ou les Utilisateurs finaux s'engagent à ne pas l'installer sous un radôme, et reconnaissent que cela pourrait nuire à la performance du terminal. Le Client et/ou les Utilisateurs finaux s'engagent à maintenir une distance de séparation minimale de 4m (14 pieds) entre l'Équipement Starlink et d'autres antennes colocalisées. Le Client et/ou les Utilisateurs Finaux sont également responsables de l'installation de l'Équipement Starlink de manière sécurisée afin que l'équipement ne soit pas délogé en raison des conditions météorologiques ou d'autres facteurs externes. Il est de la responsabilité du Client et/ou des Utilisateurs Finaux de s'assurer de la conformité avec tous les codes de construction, zonages, ordonnances, règles, conditions, restrictions, obligations de location et approbations et exigences du propriétaire applicables aux Services Starlink et à l'installation de l'Équipement

Starlink. Le Client et/ou les Utilisateurs finaux sont responsables de l'obtention de tous les permis et autres autorisations nécessaires pour les Services et l'installation de l'Équipement Starlink. Si l'utilisation des Services nécessite une construction ou une modification des biens, Wireless Logic n'est pas tenue de rembourser les frais ou de remettre les biens dans le même état physique qu'avant la livraison des Services Starlink. Si le Client et/ou l'Utilisateur final demande une installation permanente sur le toit, ils déclarent et reconnaissent les potentiels risques associés à ce type d'installation, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne toute garantie qui s'applique à la pénétration de tout toit de véhicule/bateau, toit de bâtiment ou membrane de toit.

(ii) **L'installation de l'Équipement lorsqu'il est installé par le Wireless Logic Group :**

Sous réserve de l'accord express de Wireless Logic, le Client peut bénéficier d'une gamme de services ponctuels de la part de Wireless Logic Group, qui comprend une étude du site et une évaluation par un ingénieur qualifié des besoins d'installation du Client. L'étude du site permettra de déterminer la faisabilité de la fourniture du service commandé et de définir l'emplacement de l'équipement de service. Une fois l'étude du site terminée, Wireless Logic Group fournira un rapport détaillant les exigences de construction et les informations nécessaires au Client, y compris les exigences d'installation et la façon d'obtenir les approbations de construction. Les exigences susmentionnées à(i) pour l'installation s'appliqueront à cette option comme si elle était installée par le Client et/ou l'Utilisateur final, et pour éviter tout doute, l'obtention de tout permis ou approbation de la part de la direction pour l'installation de l'équipement de service ou de tout travail de construction est la responsabilité du Client. Si Wireless Logic accepte de fournir des services d'installation, ces services seront assujettis à d'autres conditions d'installation fournies par Wireless Logic.

4.3 **Politiques de Starlink.** Le Client s'engage à ne pas utiliser, ou permettre à d'autres d'utiliser, y compris les Utilisateurs finaux, les Services Starlink de manière à (a) violer toute loi ou réglementation applicable, (b) violer les Conditions Générales d'Utilisation, ou d'autres politiques disponibles sur <https://www.starlink.com/legal>, (c) enfreindre les droits d'autrui, (d) interférer avec l'Équipement Starlink, le réseau Starlink ou d'autres réseaux, ou (e) en dehors du périmètre contractuel des Services.

4.4 **Utilisation des Services Starlink en mouvement :** Une autorisation est nécessaire pour utiliser les Services Starlink et l'Équipement Starlink en mouvement dans les eaux territoriales, l'espace aérien ou sur terre pour certaines juridictions. Le Client reconnaît et accepte que lui-même et/ou les Utilisateurs finaux sont responsables (a) de la compréhension et du respect de toutes les lois et réglementations applicables associées à l'utilisation des Services Starlink et de l'Équipement Starlink en mouvement, (b) de l'obtention de toutes les autorisations requises, le cas échéant, et (c) de l'arrêt de l'utilisation des Services Starlink ou de l'Équipement Starlink, le cas échéant, en fonction de l'emplacement géographique de l'Équipement Starlink.

4.5 **Mesures de sécurité :** Le Client reconnaît et accepte que Starlink puisse administrer et appliquer des politiques et procédures de cybersécurité afin d'identifier et de répondre à des incidents impliquant des données Starlink, d'atténuer les effets de tels incidents, de documenter leurs résultats et de notifier les parties prenantes appropriées (y compris les autorités et les personnes concernées par les données, le cas échéant)

4.6 **Propriété intellectuelle :** Le Client reconnaît et accepte que la marque « Starlink » ainsi que toutes les marques, logos et dessins associés sont des signes distinctifs appartenant à Starlink (ci-après les « **Signes distinctifs de Starlink** »). Le Client et tout(s) Utilisateur(s) final(s) ne sont pas autorisés à utiliser les Signes distinctifs de Starlink ou à faire référence à SpaceX dans l'utilisation des Services Starlink. Les copies de logiciels et les mises à jour installées sur l'Équipement Starlink ne sont pas vendues, mais uniquement concédées sous

licence au Client et aux Utilisateurs finaux (sur une base non exclusive, non transférable, limitée dans le temps et territorialement, et révocable), pour une utilisation telle qu'installée sur l'Équipement Starlink et sous réserve des Conditions de licence et d'utilisation du logiciel (disponibles sur <https://www.starlink.com/legal>) (ci-après désignées par « **les Conditions d'utilisation de Starlink** »). Starlink demeure titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et autres droits et intérêts dans l'Équipement Starlink, les Services et le logiciel, et n'accorde aucune licence, à l'exception de ce qui est expressément accordé dans les présentes Conditions Particulières.

- 4.7 **Droits de résiliation de Starlink** : Starlink peut, à tout moment, sans préavis, résilier ou suspendre immédiatement les Services Starlink en cas de (a) violation des conditions d'utilisation de Starlink ; (b) demande et/ou ordre émanant d'une autorité, d'un organe judiciaire ou d'un autre organisme gouvernemental ; (c) questions ou problèmes techniques ou de sécurité inattendus, y compris, mais sans s'y limiter, un dysfonctionnement matériel du réseau, des logiciels ou du matériel Starlink ; (d) manquement à l'obligation d'obtenir ou de maintenir les autorisations gouvernementales nécessaires à la fourniture des Services ; (e) participation à des activités frauduleuses, abusives, illicites ou illégales, y compris celles impliquant les Utilisateurs finaux ; (f) support Client aux Utilisateurs finaux ; (g) manquement du Client à payer tous les frais dus pour les Services en l'absence de remédiation de ce manquement dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception d'une lettre de mise en demeure de Starlink ; (h) défaut d'obtention et de maintien de l'autorisation nécessaire pour revendre l'équipement et/ou les Services dans un Territoire de Service Eligible donné, ou (i) à sa convenance, pour quelque raison que ce soit, après une période de préavis de trente (30) jours et des Services transitoires. A la seule discrétion de Starlink, si le présent Contrat est résilié par l'une ou l'autre des Parties pour convenance, Starlink peut proposer de fournir, moyennant des frais à convenir entre les Parties, des Services de Transition au Revendeur pendant soixante (60) jours afin de soutenir le transfert soit (a) des Utilisateurs finaux du Revendeur vers des clients directs de Starlink, soit (b) de tous les services, responsabilités et opérations fournis par Starlink aux Utilisateurs finaux du Revendeur, vers un autre fournisseur de services choisi par le Revendeur, comme convenu par Starlink et dans la mesure de ce qui est autorisé par la loi en vigueur.

5 Garantie limitée

- 5.1 Les Services GML comprennent une nouvelle technologie qui est encore en cours de développement et, à ce titre, le Client déclare et reconnaît que les spécifications des services peuvent être modifiées à tout moment sur la base de l'expérience et de l'innovation.
- 5.2 **Garantie limitée Starlink** : L'Équipement et les Services Starlink sont nouveaux, en cours de développement et susceptibles d'être modifiés. Wireless Logic (avec l'autorisation de Starlink) fera ses meilleurs efforts pour que l'Équipement Starlink, au moment de sa livraison, et les Services Starlink, tels qu'ils sont exécutés, répondent en grande partie aux objectifs de performance énoncés dans les spécifications qui peuvent être fournies par Wireless Logic au Client en ce qui concerne les Services Starlink et qui peuvent être modifiées en fonction de l'expérience et de l'innovation. Cette garantie limitée Starlink est fournie uniquement à Wireless Logic. Toutes les tentatives d'exercice des droits accordés par la garantie limitée doivent être effectuées par Wireless Logic et non par le Client ou les Utilisateurs finaux.
- 5.3 Wireless Logic n'est pas responsable des dommages causés à l'Équipement Starlink après sa livraison, ni des dysfonctionnements du Service Starlink résultant de ce qui suit : (a) le repositionnement manuel de l'antenne ; (b) la réparation, la modification ou le démontage de l'Équipement Starlink par toute personne autre que Wireless Logic ou son agent agréé ; (c) le non-respect des instructions, y compris en obstruant le champ de vision de l'Équipement Starlink ; (d) le feu, les inondations, le vent, la foudre, les tremblements de

terre, les intempéries ou d'autres Événement de force majeure ; (e) l'atteinte par des aliments ou liquides sur l'Équipement Starlink ; (f) la maintenance planifiée ou d'urgence sur le réseau ; (g) problèmes d'alimentation électrique ou d'équipement du réseau ; (h) mauvaise utilisation, abus, accident, vandalisme, altération ou négligence ; (i) usure normale ou détérioration, ou défauts superficiels, bosses ou marques qui n'ont pas d'impact sur la performance de l'Équipement Starlink ; (j) utilisation en combinaison avec des appareils ou logiciels non fournis ou approuvés par Wireless Logic ; (k) incapacité d'obtenir ou de maintenir les permissions, autorisations ou permis nécessaires ; ou (l) événements qui ne sont pas raisonnablement sous le contrôle de Wireless Logic.

- 5.4 À l'exception de ce qui est prévu dans la présente section 5 , Wireless Logic fournit les Services GML « *as is* », sans aucune garantie ou autre représentation expresse. Wireless Logic décline toute garantie ou représentation implicite, y compris toute garantie implicite de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier.

6 Frais pour les services GML

- 6.1 Les Frais tels que définis dans les Conditions Générales incluent les montants payables pour les Services GML.
- 6.2 Les Frais relatifs aux Services GML seront indiqués dans le Formulaire de Commande du Client.
- 6.3 Le Client paiera les frais de livraison du Matériel GML à l'adresse de livraison telle que convenue dans le bon de commande (le cas échéant).